

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Pas-de-Calais

Février 2023

Point de départ

En 2015, en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyens ainsi que par les élus locaux, la loi, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) prévoit, dans chaque département, la réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Ce schéma doit être élaboré conjointement par l'Etat et les Conseils départementaux en associant les EPCI à fiscalité propre. L'ambition du schéma est d'améliorer l'accès aux services sur le territoire et ainsi de faciliter la vie quotidienne des habitants. Pour le Pas-de-Calais, il a été adopté en mars 2018 pour 6 années (2024)

Les services au public sont « l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires. »



De quoi parle-t-on ?

l'accessibilité s'entend comme la chaîne des conditions permettant l'accès à un service

horaires



délais

qualité de service



freins psychologiques

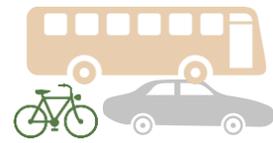


connaissance du service



coût

temps et modes d'accès



prise de contact

Le périmètre thématique est large, le schéma s'intéresse aux services marchands et non marchands utiles pour les habitants



culture, sport, loisirs, santé, emploi, logement, services publics, de solidarités, services marchands de proximité, éducation, numérique, mobilité

Une construction participative, une élaboration en plusieurs étapes

Une concertation continue :

Le Département et la Préfecture ont mis en place un dispositif de concertation couvrant les thématiques retenues et intégrant les divers besoins du public.

- 10 ateliers thématiques
- 8 ateliers territoriaux couvrant la diversité des territoires
- Plus de 50 rendez-vous territoriaux avec l'ensemble des EPCI du département, des communes bourgs-centres et des communes siégeant à la CDCI ou à la CTAP.
- Plus de 30 entretiens avec des partenaires et opérateurs de services..
- 2 000 habitants sondés lors d'une enquête téléphonique réalisée par le cabinet QUALITEST



Etat Région
Département Intercommunalités
Communes Partenaires
Usagers Habitants
Opérateurs



Un comité des partenaires

Présidé par le Préfet du Pas-de-Calais et par le Président du Département, le Comité des partenaires réunit plus de 80 acteurs : élus, représentants d'organismes publics, secteur associatif, économique, social, etc.).



Quels constats ?

La réalisation d'un **diagnostic thématique et territorial** a permis d'identifier des enjeux et de dégager des spécificités territoriales.



Le département du **Pas-de-Calais dispose globalement d'un bon maillage de services** lié notamment aux fortes densités de population (bassin minier, littoral).

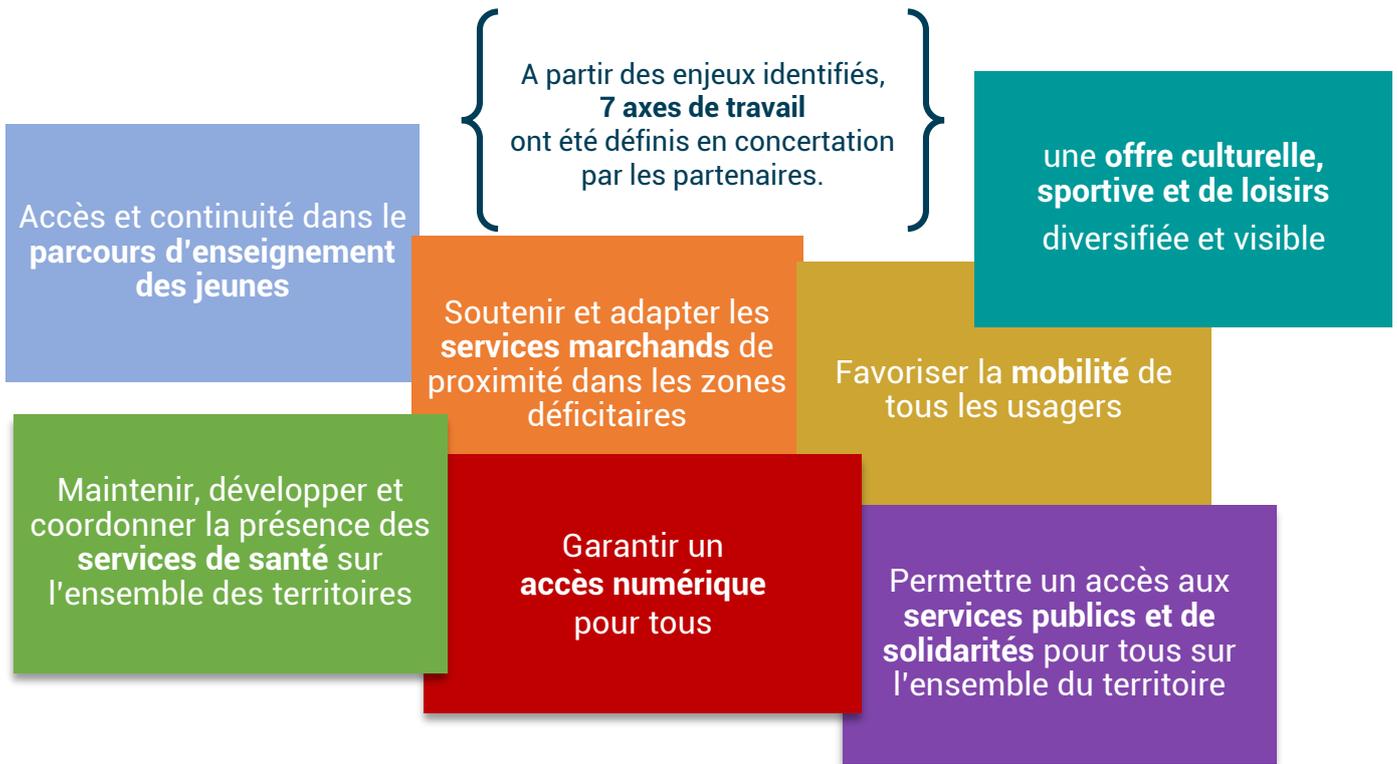
Une lecture territoriale fine fait néanmoins ressortir des **espaces moins dotés ou éloignés des services**, qui correspondent généralement à des **espaces ruraux** ou des **secteurs périurbains**, et à **certains quartiers** notamment classés au titre de la **politique de la ville**.

Lien vers

Le [diagnostic](#) + Le [cahier stratégique](#)

www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Schema-departemental-d-amelioration-de-l-accessibilite-des-services-au-public-SDAASP

Un plan d'actions pour 6 ans



Conseil départemental du Pas-de-Calais Pôle Partenariat et Ingénierie - Direction Accompagnement des Territoires - mars 2023

un SDAASP évolutif

Comité des partenaires
Lundi 6 mars 2023
de 9h00 à 12h45
Hôtel du Département
ARRAS

Depuis la première réunion du **Comité des partenaires** en 2016, la donne a changé : que ce soit le contexte socio économique, les conséquences sanitaires du COVID 19, les effets du changement climatique, de nouvelles politiques publiques et initiatives locales... à 18 mois de l'échéance du schéma, ce point d'étape permet de réinterroger les objectifs, les priorités et échanger sur les expériences menées et les actions à conduire pour 3 des 7 axes de travail.



Pour tous sur l'ensemble du territoire